

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de publication : 2025/01/29
Numéro de FDS : Regal Defoam - Canada

Regal Defoam / Anti Mousse

1. L'identification

Identificateur de produit: Regal Anti Mousse

Distributeur

Alliance Trading, Inc.
109 North Park Blvd., 4th Floor
Covington, LA 70433

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 h)

Téléphones d'urgence 24 heures : 1-888-670-7665

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Risques pour la santé:

Toxicité aiguë (oral), Catégorie 5
Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 5
Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 5

Éléments d'étiquetage

Mention(s) d'avertissement: AVERTISSEMENT.

Mention(s) de danger

H303 + H313 + H333: Ce produit peut être nocif s'il est ingéré, inhalé ou s'il entre en contact avec la peau.

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P264: Se laver soigneusement les mains après la manutention.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P313: Consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et l'installer de façon qu'elle puisse respirer aisément.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Se laver avec beaucoup de savon et d'eau
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P309: EN CAS d'exposition ou si vous ne vous sentez pas bien :
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	% p/p	No CAS
Siloxanes et silicones, Di-me	< 5	63148-62-9
Polydiméthylsiloxane, adduit-silice	< 1	67762-90-7

4. Premiers secours

Voie oculaire: En écartant les paupières, rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Communiquer avec un médecin si l'irritation persiste.

Peau: Rincer la peau avec beaucoup d'eau et de savon, en retirant les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Consulter un médecin. Si la personne est somnolente ou inconsciente, ne rien donner par la bouche. Communiquer avec un médecin, un établissement de soins de santé ou un centre antipoison pour savoir s'il faut faire vomir ou non. Si possible, ne pas laisser la personne seule.

L'inhalation: Transporter immédiatement la personne touchée à l'air frais. Si la personne ne respire pas, lui faire la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. En cas de difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de publication : 2025/01/29
Numéro de FDS : Regal Defoam - Canada

Regal Defoam / Anti Mousse

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés: Utiliser un agent extincteur adéquat pour l'incendie avoisinant.

Dangers d'explosion: Peut produire des fumées de dioxyde de carbone et de monoxyde de carbone.

Équipement de lutte contre l'incendie: Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral en mode de demande de pression positive avec imperméable au feu complet et équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Absorber le liquide avec de la vermiculite, un absorbant pour plancher ou une autre matière absorbante.

Déversement majeur: Empêcher l'écoulement dans les égouts, les ruisseaux ou d'autres plans d'eau. En cas d'écoulement, aviser les autorités concernées, au besoin, qu'un déversement a eu lieu. Les personnes qui ne portent pas d'équipement de protection individuelle devraient être exclues de la zone du déversement jusqu'à ce que le nettoyage ait été effectué. Arrêter le déversement à la source, endiguer la zone du déversement pour éviter la propagation, et pomper le liquide dans un réservoir de récupération. Le liquide restant peut être absorbé avec du sable, de l'argile, de la terre, un absorbant pour plancher ou une autre matière absorbante, puis ramassé à la pelle dans des contenants.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver avant de les porter à nouveau. Prendre une douche après le travail avec beaucoup d'eau et de savon.

Stockage dans des conditions de sécurité: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des substances incompatibles. Ne pas geler.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés: Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Cependant, si des conditions d'exploitation anormales existent, fournir suffisamment de ventilation mécanique (générale et/ou par extraction locale) pour maintenir l'exposition en bas de la PEL/TLV.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité ou lunettes étanches homologuées par l'OSHA.

Protection de la peau - protection des mains: Gants imperméables en caoutchouc ou en néoprène.

Protection des voies respiratoires: Aucun requis en cas d'utilisation normale du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	Point D'Inflammabilité (°C)
Polydiméthylsiloxane, adduit-silice	600

État physique: Solution homogène

Couleur: Blanc à blanc cassé

Odeur: Organique léger

Commentaires du état physique: Liquide visqueux

pH: Non établi

Point de congélation: (32°F)

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: > (212°F) 760 mm Hg

Point d'éclair: > (200°F)

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): Plus lent que l'éther éthylique

Pression de vapeur: < 1 mm Hg à (68°F)

Densité de vapeur relative: < 1 (Air=1)

Solubilité: Dispersible

Viscosité dynamique: 1000 CPS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de publication : 2025/01/29
 Numéro de FDS : Regal Defoam - Canada

Regal Defoam / Anti Mousse

Pourcentage en volatiles: moins de 1 %
 Teneur en COV: 0
 Commentaires: Densité du liquide - 8,3 lb/gal à 77 °F

10. Stabilité et réactivité

Polymérisation dangereuse: Ce produit ne subit pas de polymérisation.
Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter: Chaleur excessive ou flamme nue.
Produits de décomposition dangereux: Peut former du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de la suie
Matières incompatibles: Agents oxydants forts.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë
DL₅₀ toxicité aiguë par voie cutanée: > 5000 mg/kg - Lapin
DL₅₀ toxicité aiguë par voie orale: > 10000 mg/kg - Rat
CL₅₀ toxicité aiguë par inhalation: 0.139 mg/L (4 heures - rat)
Corrosion / irritation de la peau: Peut provoquer une irritation cutanée
Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Peut causer une faible irritation
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Pas disponible
Effet mutagène sur les cellules germinales: Pas disponible
Cancérogénicité
Remarques :: Pas disponible
Toxicité pour la reproduction: Pas disponible
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Pas disponible
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Pas disponible
Risque d'aspiration: Pas disponible

12. Données écologiques

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: Pas disponible
Potentiel de bioaccumulation: Non disponible.
Autres effets indésirables: Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.
Mobilité en général : Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer conformément à tous les règlements applicables.
Élimination du produit: Éliminer conformément à tous les règlements applicables.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)
Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
Étiquette de danger: Non connu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de publication : 2025/01/29
Numéro de FDS : Regal Defoam - Canada

Regal Defoam / Anti Mousse

OACI / IATA - air

Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.

OMI / IMDG - International

Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.

Règlement sur le transport des marchandises dangereuses canadiennes (TMD)

Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Aucun

Dangers physiques de la section 311/312 de la SARA: Aucun

313 ingrédients rapportables: Aucun(e).

Les substances extrêmement dangereuses de la section 302 d'EPCRA

Quantité de seuil: None

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

Exig. CERCLA: Aucun

Clean air act (polluants atmosphériques dangereux): Pas disponible

La proposition 65 en Californie: Non répertorié

Acte sur la propreté de l'eau: Pas disponible

Fifra (arrêté fédéral sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides): Pas disponible

16. Autres renseignements

Date de préparation: 2025/01/29

Classification pour le HMIS

Santé		1
Inflammabilité		1
Risque matériel		0
Protection personnelle	X	

Informations supplémentaires pour la FDS: FDA/USDA/GRAS: Utilisation approuvée à un niveau ne dépassant pas 200 ppm dans la nourriture, conformité aux normes 21 CFR 173.340 et 21 CFR 184.1490

Dénégation de responsabilité du fabricant: Même si des mesures raisonnables ont été prises lors de l'élaboration du présent document, nous n'offrons aucune garantie et ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements qu'il contient, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de ces renseignements pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Chaque personne doit déterminer la pertinence des renseignements pour leurs fins particulières.